Règlement - Trophées rev3 Bâtiment Durable 6ème édition

Mis à jour le 09 novembre 2026

Les conditions de participation

Comment participer ?

Pour participer aux Trophées rev3 du Bâtiment Durable, les professionnels doivent :

1- Compléter le questionnaire pour télécharger le dossier de candidature
2- Compléter le dossier de candidature
3- L'envoyer par mail à l.vandenhelsken@cd2e.com avant le 16 avril 17h.

Quels types d'opérations peuvent participer ?

Tous types de bâtiments, logements, industriels, écoles, hôpitaux, etc. neufs ou rénovés peuvent participer au concours s'ils sont livrés entre le **1er janvier 2021 et le 30 avril 2027**.
Les retours d'expériences proposés doivent présenter des bonnes pratiques **énergétique et environnementale** dans le bâtiment.

Les bâtiments doivent pouvoir être filmés sur site en cas de candidature gagnante.
Les lauréats des éditions précédentes ne sont pas autorisés à participer de nouveau avec leur projet déjà récompensé. Ils peuvent bien sûr présenter d'autres opérations.

Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la participation du candidat concerné.

Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale (architectes, bailleurs, promoteurs, collectivités, constructeurs, entreprises, bureaux d'études, étudiants, particuliers intéressés par la construction durable) ayant compétence à représenter le projet au concours et disposant de **l'accord préalable du maître d'ouvrage.**
Les projets doivent se situés dans la région Hauts-de-France.

Les catégories

En participant, les candidats ont le choix de remplir un dossier de candidature **Construction ou Rénovation.**

Afin de pouvoir comparer les projets entre eux, les candidats présentent leurs projets dans l'une de ces catégories :

- Bâtiment tertiaire
- Logements (collectif, petit collectif, individuel groupé, semi-individuel).

Au regard de la diversité des projets, nous ne manquerons pas de créer des catégories ou des mentions adaptées, pour par exemple :

- Des petits projets : inférieur 200 m² de surface de plancher
- Des bâtiments industriels

- Des changements d'usage de bâtiment.

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature a été construit comme une auto-évaluation. Il permet aux participants d'évaluer leurs projets de réhabilitation et/ou de construction vis à vis de critères en lien avec les ambitions rev3 :

- Performance énergétique,
- Énergies renouvelables,
- Économie circulaire,
- Confort – santé et usages,
- Gestion de l'eau,
- Territoire et site.

Le CD2E, en tant qu'assistant à maitre d'ouvrage pour la Région Hauts-de-France, a travaillé sur le référentiel ressource rev3 pour la rénovation et la construction des bâtiments tertiaires. Ce référentiel sert d'outil d'accompagnement des politiques publiques. Plus d'informations. Démarche rev3 Bâtiment Durable - CD2E

Le fichier Excel est à compléter pour permettre au jury d'analyser votre dossier. Les informations de la 1ère page sont à remplir obligatoirement.

En complément de l'auto-évaluation, les documents suivants à minima sont à nous transmettre :

- Une synthèse de la performance thermique
- Un plan masse
- Les études spécifiques qui ont été valorisées par le candidat dans son auto-évaluation
- Des photos.

Au plus le dossier est complet, au mieux il permettra au jury d'identifier les points forts du projet.

Les critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidats en fonction de la quantité mais aussi de la qualité des informations fournies et, plus spécifiquement, en fonction des critères suivants :

- **Coût / réplicabilité / massification** : Ce projet a-t-il été réalisé à un coût très élevé ou à un coût standard du marché ? Le retour sur investissement est-il intéressant ? Pensez en coût global du projet.
- **Ambition :** Quel était l'intention du professionnel ? Est-il allé au-delà des règlementations ? Ce projet ouvre-t-il de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire, fait-il évoluer les modèles habituels ? (ex : économie de la fonctionnalité ?)
- **Développement durable** : Le projet permet-il le développement de filières locales ? de développer les savoirs faires sur le territoire ? Le projet s'adapte t'il à son territoire ? Est-il intégré à son environnement, au paysage ?
 Le projet et ses performances tiennent-ils compte des aspects environnementaux et sociaux liés au développement durable et favorisent-t-ils l'adaptation au changement climatique ?
- **Démonstration / Reproductibilité :** Les techniques proposées sont-elles facilement disséminables ? Est-il facile de reproduire ailleurs les solutions présentées sur ce

projet (process, technologie) ? Est-ce une référence, est-ce visible pour illustrer les éléments auprès d'autres professionnels ?

Le jury

Les dossiers seront évalués par un jury indépendant, composé de plusieurs spécialistes issus des mondes économique, environnemental, territorial et du design. Il est en cours d'élaboration et sera affiché prochainement sur le site internet.

Pourquoi candidater ?

Véritable vitrine, les Trophées rev3 du CD2E sont l'occasion unique de mettre en lumière innovation et expertise étroitement liées à la R&D, au design et aux préoccupations socio-environnementales.
Les lauréats bénéficieront :

- d'un temps de présentation lors de la cérémonie de remise des Trophées rev3 du Bâtiment durable,
- d'une vidéo courte pour promouvoir vos bonnes pratiques (pour les lauréats, la période de tournage aurait lieu en juin/juillet).
- d'une mise en visibilité sur le site CD2E et ses réseaux sociaux,
- d'une action presse spécifique auprès de la presse régionale et nationale.

Il y aura un minimum de 4 lauréats :

- un trophée pour la catégorie rénovation – bâtiment tertiaire
- un trophée pour la catégorie rénovation – logements
- un trophée pour la catégorie construction – bâtiment tertiaire
- un trophée pour la catégorie construction – logements

En fonction des candidatures, le CD2E et les membres du jury se laissent le droit d'ajouter des prix supplémentaires (exemple : Coup de cœur du jury mention innovation, mention collectivité, etc.)

Les principales étapes des Trophées rev3 du Bâtiment durable :

- novembre 2026 : lancement de l'appel à candidatures
- 16 avril 2027 : date limite de candidatures
- Avril - mai 2027 : étude des dossiers et vérification des critères d'éligibilité par le CD2E
- Mai : envoie des dossiers au jury et échange optionnel si besoin entre les membres du jury et les candidats
- Juin : évaluation des dossiers par le jury pour définir les lauréats
- Juin-juillet : réalisation des vidéos pour les lauréats
- Novembre : cérémonie de remise des Trophées rev3 du Bâtiment Durable

Pour toutes questions :

Laurence VANDENHELSKEN - l.vandenhelsken@cd2e.com
Maxime QUENTIN – m.quentin@cd2e.com - 06 40 34 88 85
Alice SALAMON – a.salamon@cd2e.com – 06 28 09 16 44

Bonne chance à tous !